Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260203-N16BC030226-DE

Décision du bureau communautaire
N°16-BC 03.02.26

L'an deux mille vingt-six, le févier à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Bernard Le Breton.
Le bureau communautaire est composé du Président, de 12 Vice-présidents et de 14 membres.

Etaient présents : Bernard Le Breton, Président, Christine Le Strat, Marc Ropers, Claude Viet, Jean Luc Le Tarnec, Jean Guillot, Michel Pourchasse, Véronique Delmouly, Laurent Ganivet, Jean-Pierre Le Ponner, Joël Marivain, et Lionel Ropert, Vice-président(e)s ; Daniel Audo, Sylvette Le Strat, Stéphanie L'Hostis-Le Diagon, Dominique Guégan, Bernard Lécuyer, Jean-Pierre Le Clainche, Eric Le Denmat, Rolland Le Lostec, Claude Albert Le Bris et Olivier Constant, membres.
Étaient excusés : Jean-Jacques Videlo, Vice-président, Christophe Guerrey, Victorien Leman, Stéphane du Pontavice et Valérie Béra, membres.

Fonds de concours Patrimoine
Commune de Saint-Aignan — Travaux de réfection du clocher de la chapelle Saint-Ignace

Dans le cadre du dispositif d'aide communautaire pour la restauration du patrimoine, validé par délibération n°07-CC03.12.24 du 3 décembre 2024, la commune de Saint-Aignan sollicite un fonds de concours pour la restauration du patrimoine.
Les travaux portent sur le clocher de la chapelle Saint-Ignace. Une fragilisation du clocher avec des fissures et des infiltrations d'eau a été constatée et la croix enlevée pour des raisons de sécurité. Une réfection de la toiture est nécessaire avec la réalisation d'une volige en sapin du nord et la mise en place d'une couverture en ardoise naturelle posée aux clous cuivre.

Dépenses HT pour le clocher (hors croix)		**Recettes**	
Travaux	26 917,00€	Département du Morbihan 35%	9 420,95 €
		Région	5 383,40€
		Reste à charge	12 112,66 €
		Fonds de concours de Pontivy Communauté (50% du reste à charge)	***6 056,33€***
		Participation finale de la commune	6 056,33€
Total	***26 917,00€***	***Total***	***26 917,00 €***

Le montant prévisionnel des travaux est de 26 917,00 € HT. Le département apporte une aide à hauteur de 9 420.95 € (soit 35%) et la Région une aide de 5383.40€ HT. Le reste à charge de la commune est de 12 112.66€. Le fonds de concours sollicité auprès de Pontivy Communauté est donc de 6 056.33€ (50% du restant à charge).

Vu l'avis favorable de la commission « conception et gestion des équipements communautaires » réunie le 27 janvier 2026,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'accorder, au titre de l'aide à la restauration du patrimoine, un fond de concours prévisionnel à la commune de Saint-Aignan, d'un montant de 6 056.33 € maximum pour le clocher de la chapelle Saint-Ignace (Enveloppe 2025-2028 dans la limite de 150 000 € sur 4 ans.**
  Etant précisé que le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subventions, une part de financement au moins égale au montant du fonds de concours reçu, et dans la limite du plafonnement des subventions publiques à 80% du montant d'investissement. Dans le cas contraire, le fonds de concours est réduit afin de répondre à ces conditions) ;
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Le Président
Bernard Le Breton